



Parcours de **HARKIS**

ET DE LEURS FAMILLES

LIVRET D'EXPOSITION



mémoire et solidarité



ecpa ▶ d

GENÉRIQUES
SYNTHÈSE

Som maire

L'ENGAGEMENT DES SOLDATS D'ALGÉRIE

- Une histoire ancienne (les tirailleurs, les spahis)
- La participation aux conflits du XX^e siècle

LES SUPPLÉTIFS DANS LA GUERRE D'ALGÉRIE 1954-1962

- L'appel aux supplétifs
- En opération
- Raisons d'un engagement
- Aspects de la vie quotidienne
- La fin d'une guerre

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

- 1870-1969. Secours aux soldats, aide aux civils
- 1962 à nos jours. Aux côtés des harkis

UN DÉCHIREMENT ET UNE AUTRE VIE

- Le départ
- L'arrivée
- Espaces de regroupement. Camps, hameaux et cités

LA PRISE EN MAIN DE LEUR DESTIN

- Premières revendications
- Les moments forts de la revendication
- Parcours de familles
- Parcours : de Palestro à Ongles
- Ongles, le centre de préformation

VAINCRE L'OUBLI

- Hommage et reconnaissance
- Citoyens français

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

assure la sauvegarde de la mémoire et des valeurs qui ont guidé l'engagement de ses ressortissants dans les conflits contemporains.

En transmettant aux jeunes générations l'idéal de liberté et l'attachement aux valeurs républicaines de ses ressortissants, l'ONACVG œuvre pour la préservation de la paix.

Cette exposition est le fruit du partenariat qui lie l'ONACVG à la Direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives (DPMA), du ministère des Armées, chargés de préserver et de transmettre ensemble la mémoire combattante nationale.

Réalisée par l'ONACVG, l'exposition "Parcours de Harkis et de leurs familles" a reçu le soutien financier de la DPMA.

Les harkis (1962-2012). Les mythes et les faits

Revue Les Temps Modernes,
n°666 - novembre-décembre 2011

Les harkis. Histoire, mémoire et transmission

Besnaci-Lancou Fatima,
Falaize Benoit, Manceron Gilles (dir.),
L'Atelier - 2010

Les harkis

Charbit Tom
La Découverte - 2006

Et ils sont devenus harkis

Hamoumou Mohand
Fayard - 1993

Les harkis, une mémoire enfouie

Jordi Jean-Jacques, Hamoumou Mohand
Autrement - 1999

Les harkis

Moumen Abderahmen, Besnaci-Lancou Fatima
Le Cavalier bleu - 2008

Rivesaltes, le camp de la France. 1939 à nos jours

Moumen Abderahmen, Nicolas Lebourg
Taboucaire - 2015

Maghzens à cheval à la SAS de Souk el Temine.



François Sbabang © CDHFA



© ECPAD

Les supplétifs

dans la guerre d'Algérie

Un des 35 hommes du groupe d'auto-défense du douar El Khelaif (Orléansville) monte la garde (mars 1959).



© ECPAD

Groupe d'auto-défense des fermes de la région de Boufarik-Blida (janvier 1957).

Après le déclenchement de l'insurrection algérienne le 1^{er} novembre 1954, l'état-major de l'armée française accepte rapidement le principe de la levée de troupes supplétives. Cinq catégories de formations supplétives civiles sont progressivement mises en place pour contribuer au « maintien de l'ordre » durant ce que l'on ne nomme pas encore la guerre d'Algérie mais « les événements » : les goumiers des groupes mobiles de police rurale (GMPR) transformés ensuite en groupes mobiles de sécurité (GMS), les moghaznis chargés de la protection des sections administratives spécialisées (SAS), les 'assas (gardiens) des unités territoriales (UT), les groupes d'autodéfense (GAD), et enfin, les plus connus, les harkis,

composant les harkas, provenant du mot arabe qui signifie « mouvement ». Ces derniers sont des salariés embauchés localement, au départ journaliers puis sous contrat d'un mois renouvelable.

Liés à un ministère différent (ministère de l'Intérieur, ministère des Affaires algériennes ou ministère des Armées), les supplétifs sont rémunérés comme des civils, hormis les membres des groupes d'autodéfense qui sont bénévoles. Les harkis formant la catégorie de supplétifs la plus nombreuse, le terme est devenu générique à partir de 1962 pour désigner l'ensemble des anciens supplétifs.



© ECPAD

Harki et paysan algérien à Akbou, région de Bougie (1958-1961).

Une très jeune recrue de la SAS de Taourtatsine reçoit son arme des mains du général Massu (1957).



© ECPAD

Enrôlement et engagements

Engagement d'un harki à Palestro (1959).



© ECPAD

HARKA : (de l'arabe *harakat*, mouvement) : troupe mobile rassemblée pour un objectif précis. De 1956 à 1962, unité supplétive de l'armée française constituée dans le cadre de la lutte contre les maquis de l'Armée de libération nationale (ALN).

HARKI : membre d'une harka. Supplétif, de statut civil, rattaché à une unité militaire.

GROUPE D'AUTODÉFENSE (GAD) : groupe de supplétifs d'un village constitué en autodéfense, à proximité immédiate d'un poste militaire.

MAGHZEN (ou MAKHZEN) : unité d'une trentaine de supplétifs protégeant une section administrative spécialisée.

MOGHAZNIS (ou MOKHAZNIS) : membre du maghzen d'une SAS.

SECTION ADMINISTRATIVE SPÉCIALISÉE (SAS) : Antenne locale d'une sous-préfecture, dirigée par un officier des Affaires algériennes, assisté par une section de garde, le maghzen.

Les SAS s'occupent d'améliorer les conditions de vie des populations algériennes et de reprendre en main ceux tentés par le Front de libération national (FLN).



© ECPAD

Ahmed Ghezali, harki, ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale avec son petit-fils (1961).

Le paiement de la harka à Akkalous (1956).



© ECPAD

La constitution de troupes supplétives durant la guerre d'Algérie doit tout d'abord être mis en lien avec le recrutement de nombreux autochtones depuis le début de la conquête de l'Algérie en 1830. De l'expansion coloniale à la guerre d'Indochine, en passant par la Première Guerre mondiale et la Seconde Guerre mondiale, ces auxiliaires ou réguliers de l'Armée d'Afrique, dont les tirailleurs algériens et spahis, s'illustrent sur de nombreux champs de bataille. Ensuite, les engagements et enrôlements s'expliquent par la dégradation des conditions de vie de la paysannerie algérienne et le contexte de violence des acteurs de la guerre d'Algérie, prenant comme enjeu une population rurale à conquérir de gré ou de force. Mais, il s'agit avant tout de choix de circonstances et non de choix de nature politique ou idéologique : pour sauver ou protéger sa vie et celle de sa famille, par solidarité familiale ou clanique, pour subvenir aux besoins de sa famille... Phénomène massif concernant l'ensemble de la paysannerie algérienne, c'est ainsi un minimum de 200.000 hommes, et sûrement beaucoup plus, qui ont été engagés ou enrôlés dans une formation supplétive entre novembre 1954 et mars 1962.

Le Ville d'Alger, souvent affrété par la marine nationale, a participé au rapatriement des supplétifs. On voit bien, sur cette photographie, que l'embarquement se fait sur la jetée.

Dans les environs de Bône, en novembre 1962, des harkis et leurs familles attendent les camions qui les emmèneront au port pour embarquer sur le paquebot Pumièr.



Le camp de Bourg-Lastic



Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (1963).

Camps, hameaux et cités

1962

De l'Algérie à la France



Regroupement de harkis et de leurs familles à Bône. Face à l'insécurité et à la menace, de nombreuses familles cherchent une protection auprès de l'armée



Ex-supplétifs et leurs familles débarqués à Marseille dans l'attente d'un départ pour le camp de Sainte-Marthe puis celui du Larzac. Ils sont placés derrière un mur afin d'éviter les jets de pierre et les insultes d'immigrés membres du FLN.

La signature des accords d'Évian le 18 mars 1962 scelle l'avenir des supplétifs. Citoyens français de statut de droit local, à la différence des pieds-noirs de statut de droit civil, ils sont d'ores et déjà considérés comme de futurs citoyens algériens. Apparentés à des civils armés et non à de véritables militaires, ils sont licenciés, désarmés et renvoyés dans leurs foyers. Consignes et circulaires de ce printemps 1962 limitent tant l'engagement dans l'armée que le transfert de personnes menacées, sous-estimant la probabilité de représailles après l'indépendance. Par le biais des transferts officiels minimalistes, de ceux, clandestins, des réseaux d'officiers et de sous-officiers de l'armée française, de l'immigration économique, ou avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), plusieurs dizaines de milliers de supplétifs et membres de leurs familles fuient l'Algérie pour la France, le début d'un long exil. Pour ceux restés ou qui n'ont pu ou voulu venir en France, leur devenir reste incertain : si d'aucuns ont pu se réinsérer dans l'Algérie indépendante, d'autres sont victimes de violences ou de marginalisation sociale, sans que les historiens ne puissent donner une estimation précise.



Réfugiés harkis au camp de Bône, Annaba (novembre 1962).



L'arrivée à Ongles le 6 septembre 1962.



Le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise.

À partir des camps de regroupement en Algérie, les familles sont envoyées dans six camps de transit et de reclassement ouverts dans le sud de la France : le camp du Larzac dans l'Aveyron et de Bourg-Lastic dans le Puy-de-Dôme, celui de Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales, de Bias dans le Lot-et-Garonne, de Saint-Maurice l'Ardoise dans le Gard, et de La Rye dans la Vienne. Initialement, ces centres ont un caractère

transitoire avec un encadrement militaire, cela dans un double objectif : le reclassement et la sécurité des familles d'anciens supplétifs. Passés les premiers mois d'une intense précarité, ces réfugiés, après avoir fait reconnaître leur nationalité française, sont reclassés après l'obtention d'un emploi et d'un logement. Près de 42.000 personnes, dont environ 22.000 pour Rivesaltes, passent par ces camps. De nombreuses autres familles ne transitent pas par des camps et s'insèrent individuellement dans la société française.

Par la suite, la politique de logement des pouvoirs publics à l'attention des familles d'anciens supplétifs associe regroupement et tutelle sociale avec deux « cités d'accueil » à Bias et Saint-Maurice l'Ardoise pour les familles considérées comme difficilement « reclassables » ; des hameaux forestiers, dans des zones rurales essentiellement situées en Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, avec une moyenne de 25 familles par hameau, régis par une réglementation d'exception ; et enfin, des cités urbaines, comme la cité des Tilleuls à Marseille ou la cité des Oliviers à Narbonne. Enfin, des logements sont réservés aux anciens supplétifs dans le cadre du « programme harki » de la Sonacotra et de la SNCF.



Le hameau de forestage de La Londe-les-Maures (1973).

Grève de la faim à l'église de La Madeleine à Paris (octobre 1974).



Le temps

des revendications

C'est en 1975 que l'opinion publique prend conscience de la situation des harkis. La révolte des habitants du camp de Bias puis de Saint-Maurice l'Ardoise a surpris notamment par sa propagation rapide aux hameaux de forestage et aux cités urbaines habitées par des familles d'anciens supplétifs.



Manifestation à Marseille (1975).



Manifestation à Rouen (1976).

Soulèvements à Bias (1975).



Var Martin
Juillet 1991

Cette révolte est surtout le fait de la seconde génération née, pour la plupart, durant la période de la guerre d'Algérie. Les mesures prises en faveur des harkis ne résolvent pas la marginalisation sociale de nombre de familles. Durant l'été 1991, les enfants de harkis s'insurgent une nouvelle fois. C'est dans la cité des Oliviers à Narbonne que débute l'émeute pour s'étendre ensuite au reste de la France : Saint-Laurent-des-Arbres dans le Gard, Carcassonne dans l'Aude, Amiens dans la Somme ou Roubaix dans le Nord. Le sud-est de la France est aussi en émoi et plus particulièrement Avignon, Mas Thibert, Pertuis, Manosque, Jouques, Fuveau et La Roque d'Anthéron. De multiples grèves de la faim et autres actions revendicatives jalonnent encore les années 1990. Mais les demandes de reconnaissance prennent le pas sur les revendications d'ordre matériel.

En 2001, un hommage national est rendu aux harkis. Depuis cette date, une plaque est placée dans la tour d'honneur des Invalides tous les 25 septembre. Des plaques identiques, reprenant le décret de 1994, seront par la suite installées partout en France.



Famille B, 50 ans après à la Maison d'Histoire et de Mémoire d'Ongles.



Cette plaque rend hommage aux enfants de Bourg-Lastic qui ne résistèrent pas aux conditions de vie difficiles du camp.

Mémorial de Jouques, inauguré en septembre 2012.



Reconnaissance, mémoire et histoire

Dans les années 1990-2000, les mémoires des acteurs de la guerre d'Algérie (appelés, harkis, militants du FLN, pieds-noirs,...) sont de plus en plus présentes dans l'espace public. Ce mouvement est à mettre en lien avec la reconnaissance par l'Assemblée nationale du terme « guerre d'Algérie » le 10 juin 1999, à la médiatisation accentuée de cette page d'histoire franco-algérienne et aux relations intenses entre la France et l'Algérie.

Dominique Schnapper, Jean Daniel, Jean Lacouture, Germaine Tillion ou Claude Lanzmann.

Les familles d'anciens harkis se réapproprient les premiers espaces d'accueils. Ces premiers lieux d'exil, comme les camps de Bourg-Lastic, du Larzac, Rivesaltes, Saint-Maurice l'Ardoise et Bias, deviennent l'objet de « pèlerinages de mémoire ». Les anciens hameaux forestiers deviennent à leur tour des lieux de mémoire. Stèles et plaques sont inaugurées. Enfin, des lieux d'exposition contribuent à la connaissance de l'histoire des familles d'anciens supplétifs à l'instar de la Maison d'Histoire et de Mémoire d'Ongles (MheMO, 2008) ou du Mémorial du Camp de Rivesaltes (2015).

Les harkis sont ainsi au cœur des enjeux de mémoire et d'histoire. Outre les révoltes et lois en faveur des familles d'anciens supplétifs (1987, 1994, 1999, 2005), le terme « harkis » est dorénavant assumé par une large frange de la seconde génération. Les écrits littéraires sur les harkis ont aussi contribué à sensibiliser une opinion publique souvent peu instruite du sujet. Les professeurs d'histoire s'interrogent sur la manière d'aborder le sujet des harkis en classe. Des personnalités publiques de premier plan ont appelé à une meilleure compréhension d'une histoire confisquée à l'instar de

L'accès aux archives, les nombreux témoignages et les récents travaux universitaires permettent finalement d'appréhender plus sereinement la complexité du groupe social « harkis », préfigurant ce passage progressif de la mémoire à l'histoire.

“ Nous devons hommage et fidélité aux combattants qui ont lutté, et parfois donné leur vie pour la France. Harkis, Moghaznis, tirailleurs, spahis, membres des forces régulières ou des forces supplétives, des groupes mobiles de sécurité, des groupes d'autodéfense et des sections administratives spécialisées : ils sont plus de 200 000 à avoir pris les armes pour la République et pour la France, pour défendre leurs terres et pour protéger leurs familles. (...)

Aux combattants, à ces hommes, à ces femmes, j'exprime la reconnaissance de la Nation.

C'est pour la France une question de dignité et de fidélité. La République ne laissera pas l'injure raviver les douleurs du passé. Elle ne laissera pas l'abandon s'ajouter au sacrifice. Elle ne laissera pas l'oubli recouvrir la mort et la souffrance. Puisse ce 25 septembre témoigner de la gratitude indéfectible de la France envers ses enfants meurtris par l'histoire ! En même temps qu'un hommage, cette journée est l'occasion d'exprimer le devoir moral que notre pays conserve à l'égard de ceux qui l'ont servi. ”

(Extrait du discours de Jacques Chirac, Paris, 25 septembre 2001)

La France en Algérie

- 14 JUIN 1830**
L'armée du roi Charles X débarque dans la baie de Sidi-Ferruch, près d'Alger. Le dey d'Alger capitule le 5 juillet.
- 1831**
À partir de la tribu kabyle des Zwawa sont formés les zouaves, les spahis sont créés à partir d'éléments de la cavalerie turque du dey d'Alger et les tirailleurs algériens ou « turcos » sont formés à partir de divers anciens corps auxiliaires turcs et arabes ; ils participeront à la poursuite de la conquête de l'Algérie et aux guerres du Second Empire jusqu'à celle de 1870.
- 21 NOVEMBRE 1832**
L'Emir Abdelkader appelle à la guerre contre les Français.
- 22 JUILLET 1834**
Sous le roi Louis-Philippe, l'Algérie est proclamée « possession française », mais l'armée ne contrôle que les principales villes et une petite partie du territoire.
- 23 DÉCEMBRE 1847**
Reddition de l'Emir Abdelkader.
- 4 MARS 1848**
L'Algérie est intégrée à la République sous la forme de trois départements, mais soumise à des « lois particulières ».
- 14 JUILLET 1865**
Sénatus-consulte qui précise que « l'indigène musulman est Français ; néanmoins il continuera à être régi par la loi musulmane ».
- 1871**
Insurrection en Kabylie dirigée par le bachaga Mokrani.
- 1912**
Instauration du service militaire obligatoire pour les Algériens musulmans.
- 1914-1918**
119 000 travailleurs et 173 000 soldats musulmans d'Algérie participent à la guerre, dont 35 000 tombent sur les champs de bataille.
- 1939-1940**
Plus de 200 000 soldats musulmans d'Algérie sont mobilisés dans l'armée française et certains participent aux combats en France.
- 1943-1944**
253 000 soldats nord-africains (Algérie, Maroc, Tunisie) participent au corps expéditionnaire français durant la campagne d'Italie, puis au débarquement de Provence et à la Libération de la France.

8 MAI 1945
Manifestations à Sétif et Guelma, mouvements de révolte dans le Constantinois et début d'une violente répression.

Les supplétifs dans la guerre d'Algérie

- 1954**
1^{ER} NOVEMBRE
Début de l'insurrection du FLN.
- DÉCEMBRE**
Constitution d'unités de supplétifs, notamment dans les Aurès.
- 1955**
24 JANVIER
Création des Groupes mobiles de police rurale (GMPR).
- 25 SEPTEMBRE**
Création des Sections administratives spécialisées (SAS).
- 11 NOVEMBRE**
Une instruction de l'état-major évoque les harkas comme des « forces auxiliaires temporaires, de caractère tribal ».
- 7 AOÛT 1956**
Création officielle des harkas et des Groupes d'autodéfense (GAD).
- SEPTEMBRE 1957**
Les effectifs de l'armée atteignent 450 000 hommes, et ceux de l'ensemble des supplétifs est d'environ 27 000 hommes.
- 1958**
13 MAI
Prise du Gouvernement général par les Européens à Alger, un Comité de salut public présidé par le général Massu fait appel au général de Gaulle.
- 4 JUILLET**
Décret instituant le collège électoral unique, désormais tous les habitants de l'Algérie sont des citoyens français.
- 1^{ER} SEPTEMBRE**
Les effectifs de l'armée sont de 442 000 hommes, ceux des harkis d'environ 28 000 hommes.
- 28 SEPTEMBRE**
La constitution de la V^e République est approuvée par référendum.
- 1961**
FÉVRIER
Environ 250.000 musulmans d'Algérie sont impliqués au côté de l'état français soit 217.000 dans l'armée régulière ou supplétifs (57.000 harkis, 9.100 GMS, 19.450 moghaznis, 65.850 gardes d'autodéfense dont 29.270 armés

Principales cités de transit, Sonacotra et SNCF

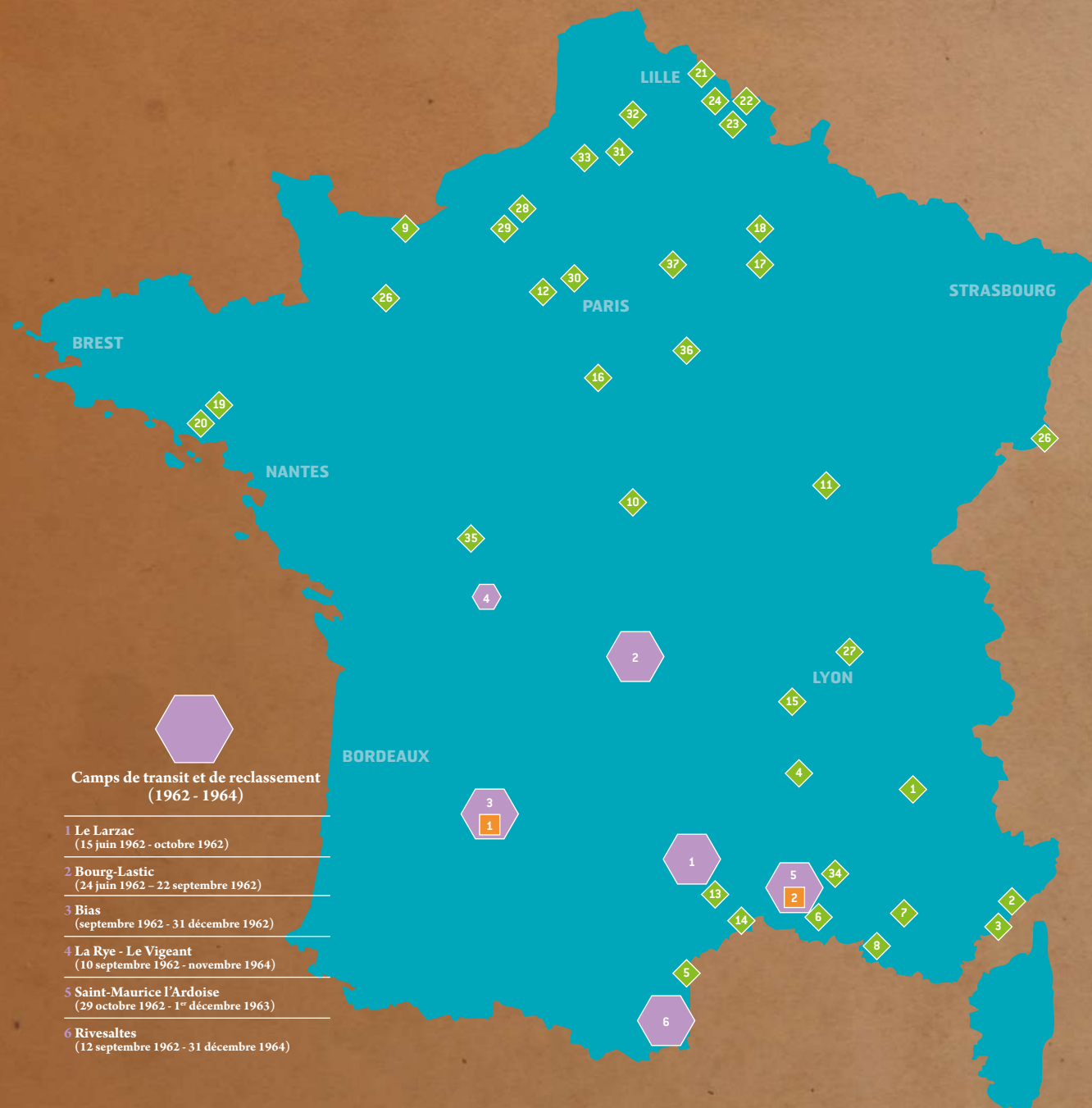
- ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE : 1 Manosque
- ALPES-MARITIMES : 2 Antibes, 3 Cannes
- ARDECHE : 4 Largentière
- AUDE : 5 Narbonne
- BOUCHES-DU-RHÔNE : 6 Arles (Mas-Thibert), 7 Jouques, 8 Marseille
- CALVADOS : 9 Caen
- CHER : 10 Bourges
- COTE-D'OR : 11 Gevrey-Chambertin
- EURE-ET-LOIR : 12 Dreux
- HERAULT : 13 Lodève, 14 Montpellier
- LOIRE : 15 Saint-Etienne
- LOIRET : 16 Semoy
- MARNE : 17 Chalons-en-Champagne, 18 Reims
- MORBIHAN : 19 Saint-Avé, 20 Vannes
- NORD : 21 Condé-sur-l'Escaut, 22 Hautmont, 23 Louvroil, 24 Maing
- ORNE : 25 Flers
- HAUT-RHIN : 26 Saint-Louis
- RHÔNE : 27 Vaux-en-Velin
- SEINE-MARITIME : 28 Grand-Couronne, 29 Saint-Aubin-lès-Elbeuf
- YVELINES : 30 Buchelay
- SOMME : 31 Amiens, 32 Doullens, 33 Poix-de-Picardie
- VAUCLUSE : 34 Avignon
- VIENNE : 35 Châtelleraut
- YONNE : 36 Saint-Valérien
- SEINE-SAINT-DENIS : 37 Montfermeil

Cités d'accueil des rapatriés d'Algérie / CARA (1963 - 1976)

- 1 Bias (1^{er} janvier 1963 - 31 décembre 1976)
- 2 Saint-Maurice l'Ardoise (1^{er} décembre 1964 - 31 décembre 1976)

Les camps de harkis en France

CARTE DES CAMPS DE TRANSIT ET PRINCIPALES CITÉS DE HARKIS

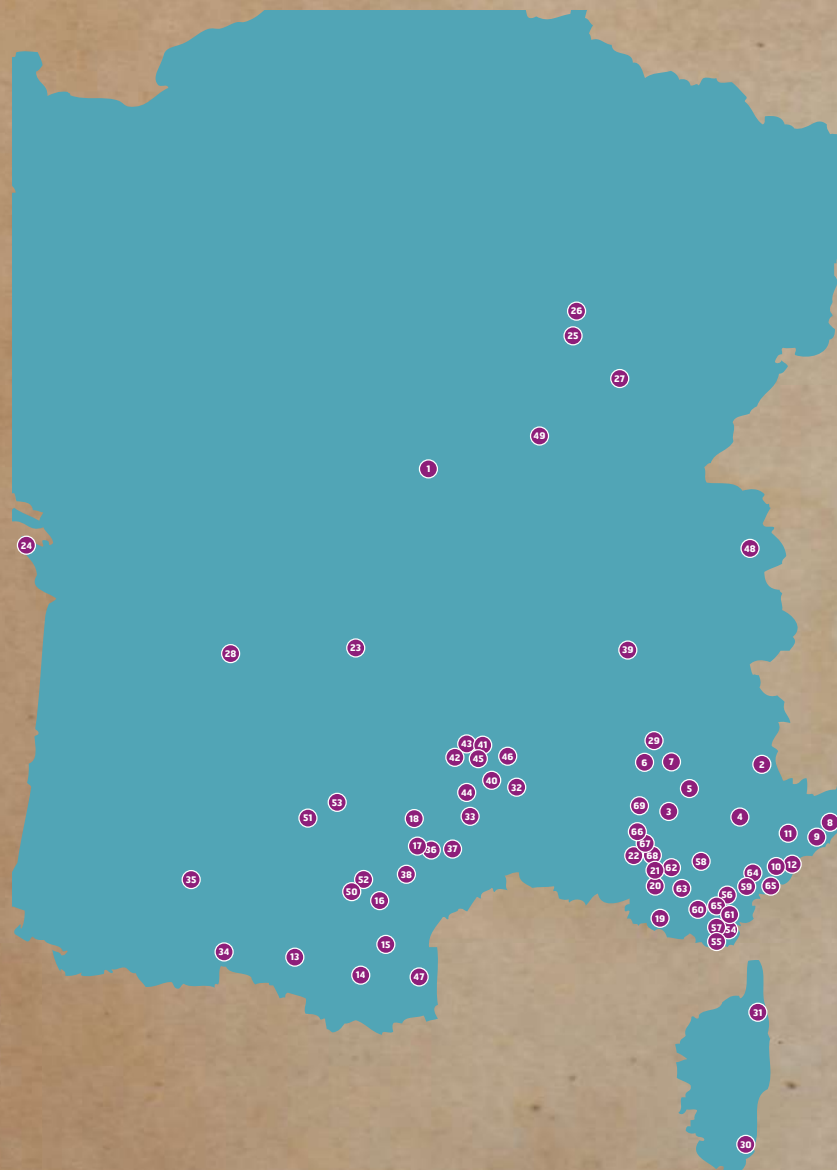


Camps de transit et de reclassement (1962 - 1964)

- 1 Le Larzac (15 juin 1962 - octobre 1962)
- 2 Bourg-Lastic (24 juin 1962 - 22 septembre 1962)
- 3 Bias (septembre 1962 - 31 décembre 1962)
- 4 La Rye - Le Vigeant (10 septembre 1962 - novembre 1964)
- 5 Saint-Maurice l'Ardoise (29 octobre 1962 - 1^{er} décembre 1963)
- 6 Rivesaltes (12 septembre 1962 - 31 décembre 1964)

CARTE DES PRINCIPAUX HAMEAUX DE FORESTAGE

- ALLIER
1 Noyant (Saint-Hilaire)
- ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
2 Jausiers
3 Ongles
4 St André-les-alpes
5 Sisteron
- HAUTE-ALPES
6 Rosans
7 Montmorin
- ALPES MARITIMES
8 Breil sur Roya
9 L'Escarène
10 Mouans-Sartoux
11 Roquestéron
12 Valbonne
- ARIÈGE
13 Montoulieu
- AUDE
14 La Pradelle
15 St Martin des Puits
16 Pujol de Bosc
- AVEYRON
17 Brusque
18 St Rome de Cernon
- BOUCHES-DU-RHÔNE
19 La Ciotat
20 Fuveau
21 Jouques
22 La Roque D'Anthéron
- CANTAL
23 Chalvignac
- CHARENTE-MARITIME
24 La Tremblade
- CÔTE-D'OR
25 Baigneux les Juifs
26 Vanvey sur Ouche
27 Is-sur-Tille
- DORDOGNE
28 Lanmary
- DRÔME
29 Beaurières
- CORSE-DU-SUD
30 Zonza
- HAUTE-CORSE
31 Casamozza
- GARD
32 La Grand Combe
- 33 Villemagne (St Sauveurdes Pourcils)
- HAUTE GARONNE
34 Juzet d'Izaut
- GERS
35 Mirande
- HERAULT
36 Avène Truscas
37 Lodève
38 St Pons de Thomières
- ISÈRE
39 Roybon
- LOZÈRE
40 Cassagnas
41 Chadenet - La Loubière
42 Chanac - Cultures
43 Mende
44 Meyrueis
45 St Etienne du Valdonnez
46 Villefort
- PYRÉNÉES-ORIENTALES
47 Rivesaltes
- HAUTE-SAVOIE
48 Magland
- SAÔNE ET LOIRE
49 Glennes (Roussillon en Morvan)
- TARN
50 Arfons les Escudiers
51 Puycelci - La Grésigne
52 Anglès
53 Vaour
- VAR
54 Bormes
55 Collobrières
56 Gonfaron
57 La Londe
58 Montmeyan
59 Le Muy
60 Néoules
61 Pignans
62 Rians
63 Saint Maximin
64 St Paul en Forêt
65 Aigue-Bonne (St Raphaël)
- VAUCLUSE
66 Apt
67 Cucuron
68 Pertuis
69 Sault



répartis en 2 107 groupes et 65.600 appelés et engagés) et 33.000 inscrits dans la vie politique et l'administration (46 députés, 350 conseillers généraux, 11.550 conseillers municipaux, 20.000 fonctionnaires dont un ministre, un préfet et plusieurs sous-préfets).

- 31 OCTOBRE et 7 NOVEMBRE Décrets définissant le statut des harkis.
- 26 DÉCEMBRE Loi Boulin définissant le statut de rapatrié.

De l'Algérie à la France

- 1962 FÉVRIER Dissolution officielle des SAS.
- 8 MARS Une note du ministre des Armées Pierre Messmer annonce que les harkis auront le choix entre s'engager dans l'armée, un contrat de six mois pour un emploi civil dans l'armée ou être licenciés avec une prime.
- 18 MARS Signature des Accords d'Evian.
- 20 MARS Décret précisant les conditions de démobilisation des harkis.
- 12 MAI Pierre Messmer interdit toute initiative individuelle pour le rapatriement des harkis.
- 16 MAI Le ministre d'Etat chargé des Affaires algériennes Louis Joxe annonce le renvoi en Algérie des « supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général de rapatriement » tout en demandant « d'éviter de donner la moindre publicité à cette mesure ».
- 15 JUIN Ouverture au Larzac du premier camp d'accueil pour les harkis en France, celui de Bourg Lastic le sera le 24 juin.
- 1^{ER} JUILLET Référendum d'autodétermination en Algérie qui approuve l'indépendance.
- 4 JUILLET Début des massacres de harkis en Algérie.
- 19 SEPTEMBRE Le rapatriement de harkis est de nouveau autorisé par le gouvernement français.
- 12 SEPTEMBRE Ouverture du camp de Rivesaltes.
- 29 OCTOBRE Ouverture du camp de Saint-Maurice l'Ardoise.

1^{ER} MARS 1963 Les chiffres officiels font état de 14 600 personnes dans les camps de Rivesaltes (7 500), Saint-Maurice l'Ardoise (4 800), La Rye-Le Vigeant (1 000) et Bias (1 300).

1968 Enquête de Jean Servier recensant 138.456 français musulmans en France.

Le temps des revendications

5 DÉCEMBRE 1970 Premières manifestations de harkis contre leurs conditions de vie dans les camps de Bias et Saint-Maurice l'Ardoise.

1971 Création de l'association des Français musulmans rapatriés, le Madran (Mouvement d'assistance et de défense des rapatriés d'Afrique du Nord), suivie en 1973 par le FNFRFCI (Front national des Français de confession islamique) et la CFMRAA (Confédération des français musulmans rapatriés d'Algérie et leurs amis).

1973 40 chantiers forestiers fonctionnent pour un effectif de 1026 employés.

1974 7 MAI SEPTEMBRE Grève de la faim d'anciens harkis et de fils d'anciens harkis à l'église de la Madeleine à Paris.

9 DÉCEMBRE Loi accordant à « ceux qui ont pris part aux opérations effectuées en Afrique du Nord entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962 » la carte du combattant.

1975 7 MAI Révolte des jeunes du camp de Bias, suivie le 19 par celle de Saint-Maurice l'Ardoise.

6 AOÛT Le Conseil des ministres décide de fermer les hameaux forestiers et les cités d'accueil et prend des mesures sur l'indemnisation des biens perdus, le logement, la formation professionnelle et l'emploi.

31 DÉCEMBRE 1976 Fermeture officielle du camp de Saint-Maurice l'Ardoise.

1981 28 500 personnes soit 3 560 familles vivent encore dans 23 hameaux ou anciens hameaux de forestage et 42 cités urbaines.

15 OCTOBRE 1983 Des enfants de harkis sont, avec des enfants d'immigrés, parmi les initiateurs de la « Marche pour l'égalité et contre le racisme », partie de Lyon et Marseille le 13 octobre et qui arrive à Paris.

16 JUILLET 1987 Sous la présidence de François Mitterrand et sous le gouvernement Chirac, une première loi en faveur des anciens supplétifs est votée.

ÉTÉ 1991 Manifestations d'enfants de harkis parties de la cité des Oliviers à Narbonne, elles s'étendent à Saint-Laurent-des-Arbres dans le Gard, Carcassonne, Jouques, Bias, Avignon, Amiens et dans toute la France.

Reconnaissance, mémoire et histoire

11 JUIN 1994 Sous la présidence de François Mitterrand et sous le gouvernement Balladur, une seconde loi en faveur des anciens supplétifs et leur famille stipule : « La République française témoigne sa reconnaissance envers les rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie pour les sacrifices qu'ils ont consentis ».

1999 18 OCTOBRE Loi d'initiative parlementaire remplace officiellement l'expression « opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord » par « guerre d'Algérie ».

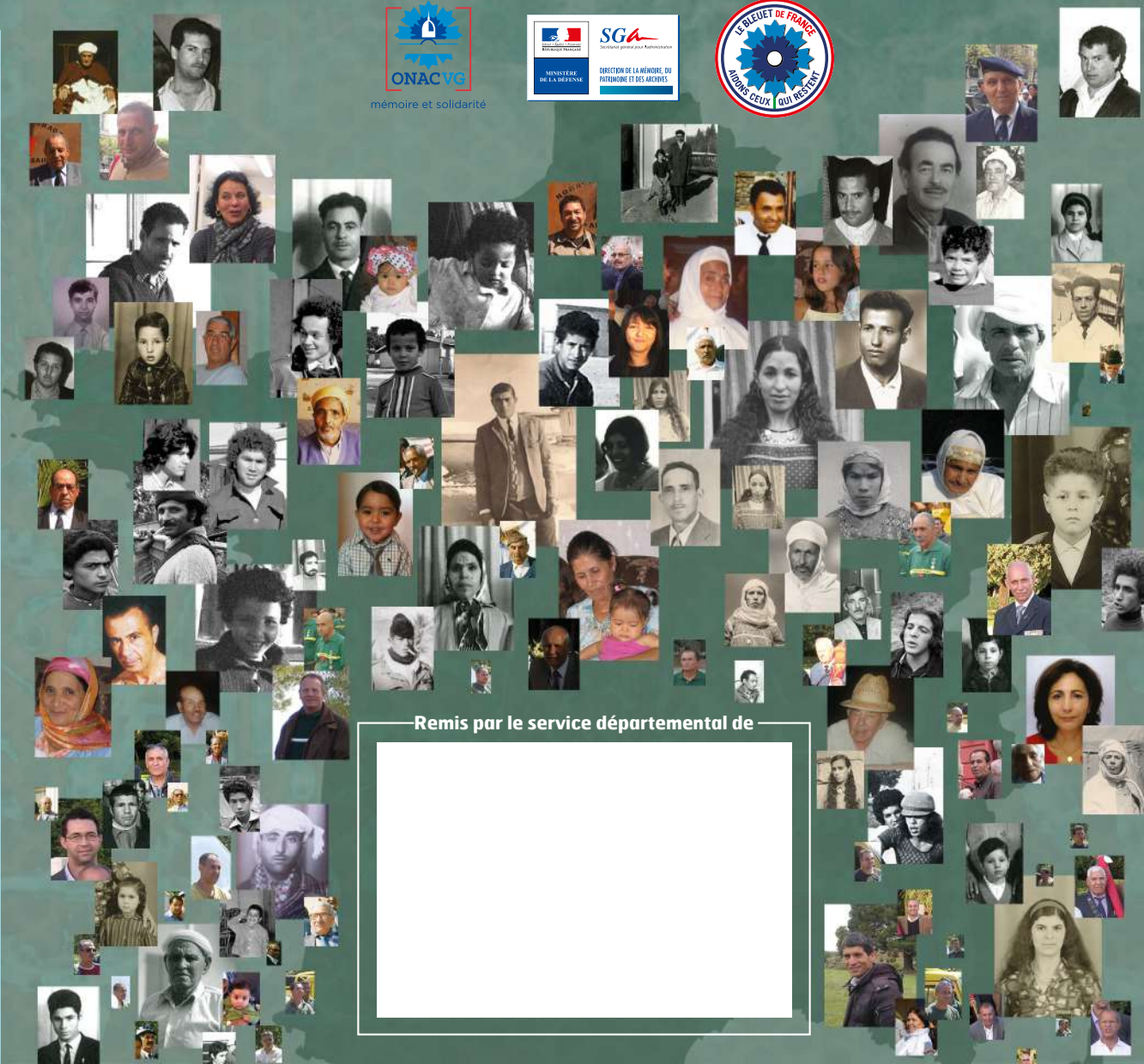
30 DÉCEMBRE Troisième loi en faveur des anciens harkis et leurs familles.

25 SEPTEMBRE 2001 Le président Chirac et le gouvernement de Lionel Jospin créent la Journée d'hommage aux harkis.

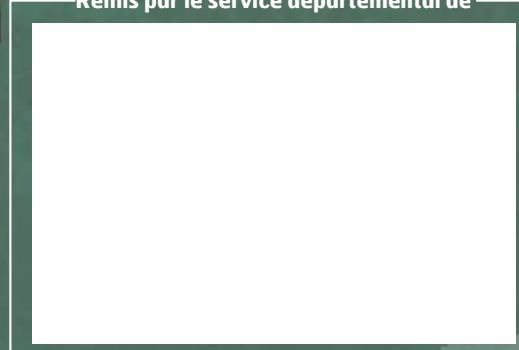
23 FÉVRIER 2005 Loi qui reconnaît notamment les « souffrances éprouvées et les sacrifices endurés par les rapatriés, les anciens membres des formations supplétives et assimilés, les disparus et victimes civiles et militaires des événements liés au processus d'indépendance ».

14 AVRIL 2012 Nicolas Sarkozy, Président de la République, reconnaît officiellement la « responsabilité historique de la France dans l'abandon des harkis ».

25 SEPTEMBRE 2016 Le Président de la République François Hollande reconnaît « les responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des harkis, les massacres de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil inhumaines de ceux transférés en France »



Remis par le service départemental de



Pour plus de renseignements : www.defense.gouv.fr/onac

REMERCIEMENTS : Mme Alauzet - M. Amara - Colonel Aunis - M. Bonnier - Colonel Campagna - M. Causse - Général de Dinechin - Mme Djemaï - Général Gendras - M. Gibergues - M. Gueroui - M. Klech - Général Meyer - M. Mouellef - M. Moumen - Mme Noyer - M. Perez - M. Puech - M. Saboureaux - M. Semour - Général Sciard - Général Simon - 1er Régiment de Tirailleurs d'Épinal - Association « Souvenir de l'Armée d'Afrique » - Fondation Maréchal de Lattre • CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES : Archives municipales de Forcalquier - Association French Lines - Association Jeune Pied-Noir (JPN) - Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA) - Centre de Recherches, d'Études et de Documentations sur les harkis et les Français musulmans (CREDHARFM) - Collectif des Associations harkis des Alpes-Maritimes - Collectif national Justice pour les harkis (JPLH) - La Croix Rouge - CICR - Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense (ECPAD) - Maison d'Histoire et de Mémoire d'Angles (MHéMO) - Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère (MRDI) - Colonel Aunis - M. Domenech - Général Faivre - M. Merabti - Général Meyer - M. Nonnon - M. Puech - M. Zane - Fonds privés et collections particulières • TEXTES : M. Jean-Jacques Jordi - Office national des anciens combattants et victimes de guerre/Département mémoire et communication/ Missions interdépartementales mémoire et communication Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Ile-de-France et Outre-mer / La Croix Rouge • FINANCEMENT : Ministère de la Défense/Secrétariat général pour l'administration/Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives - Office national des anciens combattants et victimes de guerre/Œuvre Nationale du Bleu et de France - Corrections effectuées par Abderahmen Moumen, historien, chargé de recherches à Génériques • CONCEPTION GRAPHIQUE ET RÉALISATION : agence Ars Magna